

Bulletin
municipal

BATS

n°6

2020



Jean-Jacques DUTOYA
MAIRE DE BATS
1995 - 2020

Que s'est-il passé en 2019 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, Batsois

J'aurais préféré ne pas avoir à écrire le « mot du maire », mais la disparition brutale de Jacky m'a poussé à le faire.

Visionnaire, il avait dit qu'en 2019, le lotissement du Jeppe serait terminé, il s'en est fallu de quelques mois.

Avec son équipe, je m'engage en toute humilité à poursuivre ses projets.

J'ai été élu pour lui succéder, j'essaierai d'être à la hauteur.

Adiou Jacky et MERCI

Jean-Marc DUPOUY



Le sommaire

Hommage	Hommage à Jean-Jacques DUTOYA	p. 3
Votre commune	La mairie Le conseil municipal	p.4
	Les décisions du conseil municipal	p.6
	Le budget	p.7
La vie de la commune	Démographie	p.9
	Elections 2019 Energies	p.10
	Rénovation des façades Des travaux à l'école Gestion forestière	p.11
	Point sur les ventes de terrains Divers	p.12

Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan	p.13
	SIETOM	p.14
Les associations	Le comité des fêtes Association cyclotourisme	p.15
	ACCA de Bats Génération mouvements Relai paroissial	p.16
	TBC Société philanthropique L'atelier de Violette	p.17
	Pôle Mêle	Artisans, commerçants... Covid-19 : le port du masque
Moustique tigre		p.20
C'était il y a 100 ans... Histoire d'un bâtiment communal : la vieille école		p.21

Hommage

Hommage à Jean-Jacques DUTOYA

3

Tête des listes « Bats ensemble » et maire depuis 1995, « Jacky » s'en est allé le samedi 18 avril 2020. Totalelement dévoué à notre commune, il était de ceux qui s'engagent parce qu'ils aiment les gens. Le conseil municipal tenait à lui rendre hommage.



Jacky aura passé 25 années de sa vie en tant que « maire de Bats ». Au cours de ces 25 ans d'investissement au service de la collectivité, son action a toujours été guidée par l'intérêt collectif. Avec tous les conseillers municipaux qui ont participé aux différents mandats, il cherchait à mener une gestion rigoureuse, mesurée, productive et constructive pour la commune, toujours attentif à la question fiscale.

La commune garde la trace des nombreux projets qu'il a mené : la salle polyvalente, la réalisation des réseaux d'assainissements collectifs, l'aménagement du bourg... Cette action publique a permis la création de plusieurs lotissements communaux à des prix attractifs pour accueillir de la population afin que Bats grandisse.

Pour les enfants, avec Monique Lubin (pour Aubagnan) et Annie Darracq (pour Vielle-Tursan), ils créaient le syndicat mixte scolaire avec la mise en place du service de garderie. Parce qu'il aimait les gens, il était toujours à l'écoute de la population. Attaché aux associations batsoises, il les défendait et il a toujours voulu qu'elles vivent et soient dynamiques

L'action publique de Jacky ne s'arrêtait pas aux limites de notre commune. Il s'impliquait aussi à la communauté de communes du Tursan qui réunissait les 17 communes de l'ex canton de Geaune. Petite collectivité sans grands moyens, elle a su être dynamique et innovante grâce à ses élus. Il en fut le dernier président après avoir mené à son terme la démarche du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, premier PLUI du département.

Après la réforme territoriale de 2017, Jacky continuait son engagement dans la nouvelle Communauté de Communes Chalosse-Tursan. Avec un investissement et une loyauté sans faille, il assumait ses missions de 1er Vice-Président. Instruit par l'expérience du PLUI du Tursan, il travaillait au PLUI du nouveau territoire, au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), au développement numérique.

Dans les différentes collectivités, institutions où il est passé, il laisse le souvenir de son dévouement total, de son attachement à la cause publique ; l'image de quelqu'un qui porte et qui défend des convictions profondes pour la vie de nos territoires.

Toujours soucieux des batsois, Jacky aura accompli sa mission jusqu'au dernier moment, en rassemblant ses adjoints pour prendre les mesures nécessaires après les directives gouvernementales liées au Covid.

Homme de la Terre, amoureux et défenseur de son territoire, Jacky était un bâtisseur, construisant partout où il passait. Il a mené une vie de passionné, faite de rigueur, de respect, d'écoute et de beaucoup d'investissements personnels. Nous gardons de lui l'image d'un homme de convictions, intègre, un homme de valeurs morales, humaines et professionnelles.

Votre commune

4

La Mairie



Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 8h30-16h30
Mardi : 8h30-16h30
Mercredi : 8h30-12h30
Jeudi : 8h30-16h30

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : DABOVAL Barbara

Services techniques : LACOMBE Laurent

Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Après le décès de Jean-Jacques DUTOYA, le conseil municipal de Bats réunit un maire, 3 adjoints et 6 conseillers municipaux

Maire : DUPOUY Jean-Marc, retraité

1er adjoint : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

En charge de la préparation du budget, de la gestion des affaires courantes, de la gestion de l'agent communal, des espaces verts et du suivi des bâtiments communaux (école, église, hall).

2ème adjointe : MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

Déléguée aux finances, en charge de la préparation du budget, du suivi des bâtiments communaux (local chasse, hall), du contrôle des locaux et de la gestion des baux communaux.

3ème adjoint : DEDEBAN François, psychologue de l'Education Nationale

En charge de la préparation du budget, de la gestion des mesures relatives à la voirie (signalisation, entretien et défaut des ouvrages publics situés sur la commune) et du suivi des marchés publics.

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DUMARTIN Laurent, responsable d'exploitation d'une unité de méthanisation

DUYTSCHE Gérard, retraité de la gendarmerie

JOLY Marie-Blanche, infirmière de bloc opératoire

LESPIAU Karine, comptable

VIDOT Joël, artisan boulanger-pâtissier

Les séances du conseil municipal sont publiques

Les commissions municipales

Les conseillers municipaux et les adjoints se répartissent les actions au sein de 7 commissions (les personnes responsables des commissions sont inscrites en gras) :

Bâtiments communaux	DUPOUY Jean-Marc, MARTINET Paula, MARTIN Gaëlle, DABESCAT Marc, DUMARTIN Laurent
Voirie communale	DEDEBAN François, MARTINET Paula, DUYTSCHÉ Gérard, JOLY Marie-Blanche, VIDOT Joël
Fêtes & cérémonies	DEDEBAN François, MARTIN Gaëlle LESPIAU Karine, VIDOT Joël
Hall polyvalent et petit foyer	MARTIN Gaëlle, MARTINET Paula JOLY Marie-Blanche, LESPIAU Karine
Ouverture des plis, travaux	DUPOUY Jean-Marc, MARTINET Paula, MARTIN Gaëlle, DEDEBAN François, LESPIAU Karine
Gestion des listes électorales	MARTIN Gaëlle, LESPIAU Karine
Communication	DEDEBAN François DUMARTIN Laurent, DUYTSCHÉ Gérard, LESPIAU Karine

5

Les délégués aux organismes extérieurs et conseillers communautaires

La commune de Bats est membre de plusieurs organismes extérieurs, les conseillers municipaux représentent la commune au sein de ces organismes :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes Chalosse Tursan	DUPOUY Jean-Marc	MARTINET Paula
Syndicat mixte RPI Aubagnan-Bats-Vielle	DUPOUY Jean-Marc MARTIN Gaëlle DEDEBAN François JOLY Marie-Blanche	
Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan	DUPOUY Jean-Marc	DUYTSCHÉ Gérard
SYDEC (SYndicat D'Équipement des Communes des Landes)	DUMARTIN Laurent	DEDEBAN François
SYRBAL (SYndicat mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais)	DUYTSCHÉ Gérard	VIDOT Joël
ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique)	MARTINET Paula	DUYTSCHÉ Gérard
SIETOM de Chalosse (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères)	DEDEBAN François	DUMARTIN Laurent
Correspondant défense	DUPOUY Jean-Marc	

Les décisions du conseil municipal

6

18 février	<ul style="list-style-type: none">- Adhésion au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».- Décision d'équiper en prises électriques les lampadaires répertoriés pour l'accueil d'illuminations de fin d'année.
1^{er} Avril	<ul style="list-style-type: none">- Approbation des comptes de gestion 2018 (commune, lotissement du Jeppe et lotissement de Lahitte).- Augmentation de 3% des taux des taxes locales.- Adoption des budgets primitifs 2019 (commune, lotissement du Jeppe, lotissement Lahitte).- Approbation du dépôt de dossier d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers (subvention dans le cadre de l'entretien des bois communaux du plan Sylvadour)- Sollicitation du Fonds d'Équipement des Communes pour 2019.- Décision de financer la formation d'un conseiller municipal et d'une personne membre d'une association de Bats dans le cadre de la Licence 4.- Décision de fermer l'accès au pont bascule de la zone artisanale.
9 Mai	<ul style="list-style-type: none">- Approbation des modifications des statuts de la communauté de communes Chalosse-Tursan.- Approbation de la délibération de modification du budget du lotissement de Lahitte.- Don du broyeur à l'A.F.R. de Bats
18 Septembre	<ul style="list-style-type: none">- Décision d'amortir sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2019, la subvention d'équipement de 19.442,49 € versée au SYDEC dans le cadre de la réalisation des travaux de l'éclairage du quartier des Bidalons.- Emission d'un avis positif sur le projet de Programme Local de l'Habitat Chalosse-Tursan.- Décision de changer les panneaux de basket au hall.- Accord pour la mise à la vente par la société Atos des parcelles ZH193 et ZH194.- Accord pour la mise à la vente par la société Atos des lots 4 et 6 du lotissement du Jeppe au prix de 27.000 €.

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes**.

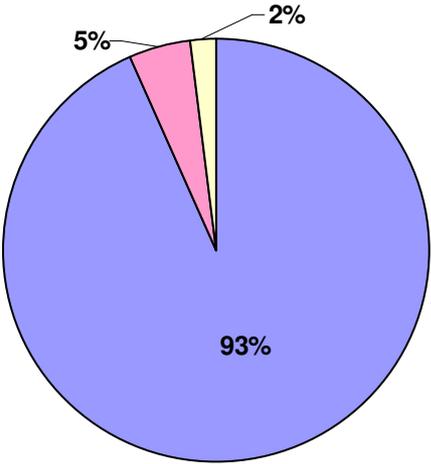
En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.
 Nous vous informons également sur les subventions aux associations.



L'investissement

Les recettes

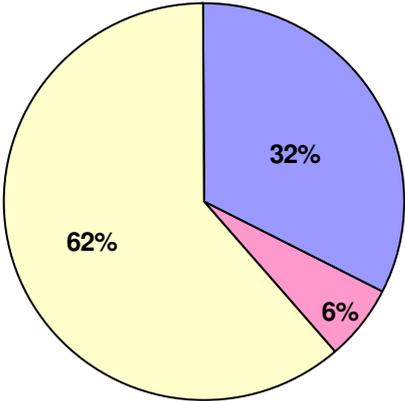
Excédents budgétaires	155.519,28 €*	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Subventions	7.836,92 €	Pour certains travaux, la commune a perçu une subvention du Conseil Départemental (le Fonds d'Equipement des Communes).
Taxe d'aménagement	3.417,31 €	Cette taxe a été instaurée pour la première année en 2018, elle porte sur les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme.



***Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2019 :**
 Cet excédent permettait de couvrir le déficit du budget du lotissement du Jeppe d'environ 40.000 €. **L'excédent budgétaire de fin 2019 était donc « réellement » d'environ 115.000 €.** Il progresse par rapport à 2018 (il était d'environ 107.000 €).

Les dépenses

Emprunts et cautions	11.359,04 €	Cela correspond au remboursement 2019 du capital emprunté.
Logiciels informatiques	2.195,50 €	Ce sont les logiciels permettant la dématérialisation des documents.
Travaux et achats *	21.495,55 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.



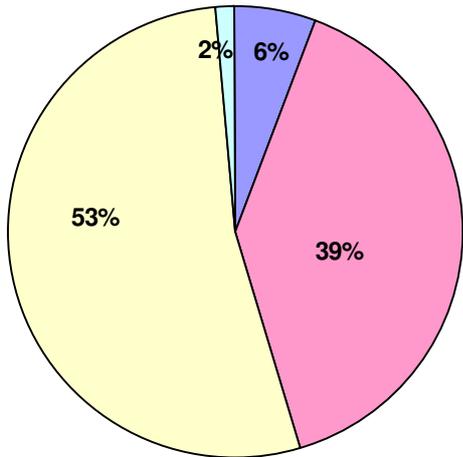
* Cercle et panneaux de basket, ravalements des façades de la mairie et du loyer communal en face de la mairie, travaux de plomberie pour la salle d'éviscération, achat d'illuminations de Noël.

Zoom sur les emprunts de la commune en 2019 :
 La commune a remboursé 9.763,10 € de capital pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 6 années à 3,44%). Au total, la commune a payé 2.527,06 € d'intérêts en 2019.

Le fonctionnement

Les recettes

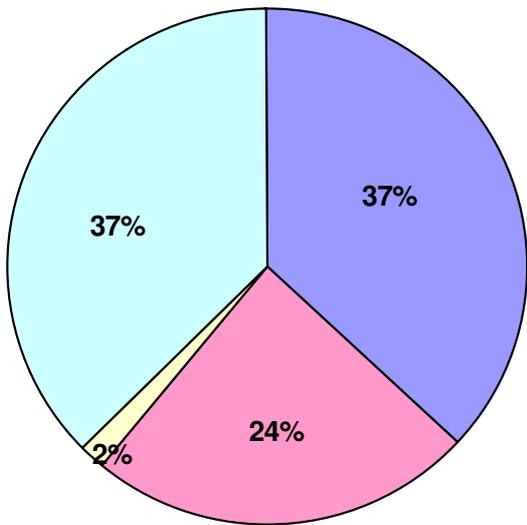
Loyers	11.445,36 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et Participations	77.167,34 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune. Elles ont diminué de 6,6 % par rapport à 2018.
Impôts et taxes	104.340,08 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 74.885,00 € à la commune en 2019.
Autres*	2.969,07 €	On y trouve les loyers du hall, les remboursements d'assurance, etc....



* En 2017 et 2018, il y avait eu des recettes exceptionnelles en raison de remboursements par des assurances et en raison d'un don important de l'ACCA qui avait participé au financement de l'aménagement de la salle d'éviscération. En 2019, les recettes « autres » ont donc été plus faibles que lors des années précédentes.

Les dépenses

Charges à caractère général*	53.450,97 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies...
Personnels	40.902,42 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2.940,00 €	C'est une compensation à la communauté de commune
Autres charges de gestion courante**	63.592,01 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* Entre 2018 et 2019, il y a une baisse significative (-13.000 €) liée à des dépenses exceptionnelles en 2018, dépenses évoquées dans le bulletin municipal précédent.

** Indemnités des élus (14.095,20 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.572,77 €), contribution au syndicat mixte scolaire (43.151,00 €)

Au final le budget de fonctionnement 2019 dégage un excédent de fonctionnement de 22.924,06 €

Les subventions 2019 aux associations

A D M R : 6 0 0 € / Tursan Basket Chalosse : 3.060 € /
 Amicale des aînés ruraux : 150 € / Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie



Ils sont nés en 2019

- ➔ RODRIGUES Gloria, Rosa, Anita née le 19/05/2019
- ➔ COLAS Dylann, Rémi, Claude, né le 19/08/2019



Ils ont emménagé à Bats en 2019

- ➔ MARTINEZ Jean-Paul et Jacqueline, lotissement du Jeppe
- ➔ ETCHEBARNE Virginie, lotissement du Jeppe
- ➔ CASTAGNOS Jordan et DUPOUY Manon, 252 quartier des Bidalons
- ➔ VANWEENSBERGHE Sandrine et M. CAZAUBON, quartier des Bidalons
- ➔ RANDE Jean-Baptiste et CAMPELLO Fabienne, 140 route des Bachettes
- ➔ CHAUVET Lorrie, 223 route de Vielle-Tursan
- ➔ M. NASSEAU, chemin Charton



Ils nous ont quitté en 2019

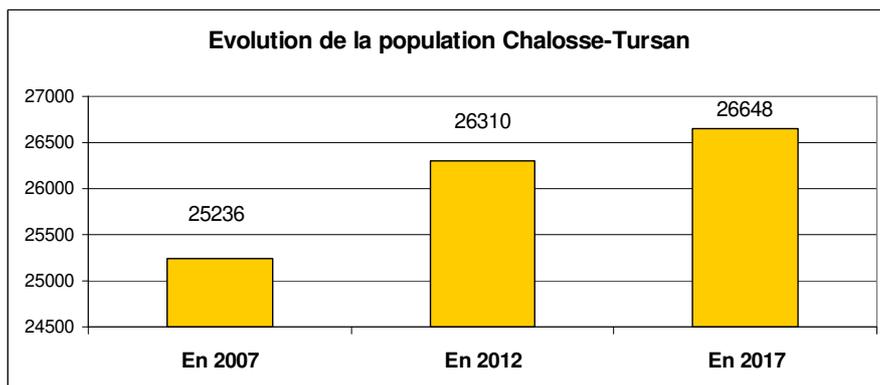
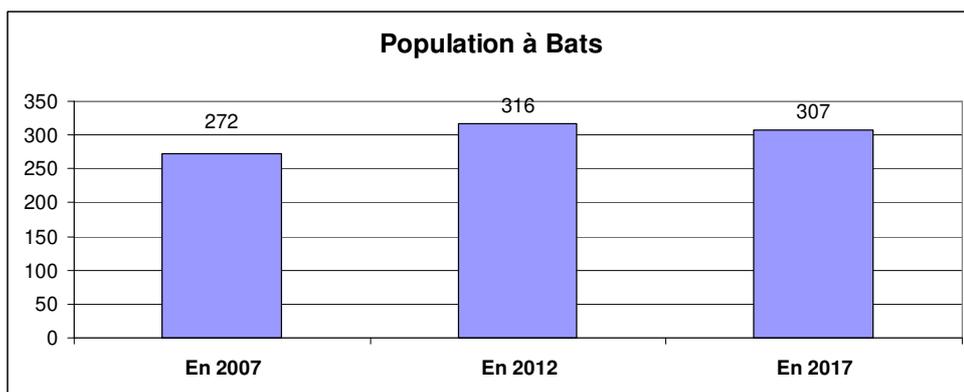
- ➔ DARZACQ Gaston.....le 04/02/2019
- ➔ LAFITTE Jeanne, Victoria.....le 26/02/2019
- ➔ DELESPIERRE Viviane.....le 23/04/2019
- ➔ VIDOT Jean, Joseph.....le 24/11/2019

Point sur la démographie à BATS

En décembre 2019, l'INSEE a publié les statistiques démographiques officielles.

En 2017, statistique la plus récente à notre disposition, Bats comptait 307 habitants.

En 10 ans (2007-2017), la population a progressé de 35 habitants (+12,87 %). C'est la 11^{ème} progression la plus forte des 50 communes la communauté de communes « Chalosse-Tursan ».



La population de la communauté de communes est passée de 25.236 en 2007 à 26.648 en 2017. Elle a progressé de 5,6 %.

Parmi les communes de Chalosse-Tursan, la population des communes comptant entre 300 et 499 habitants a progressé de 8,58 %.

Avec une hausse de 12,87 % de sa population, Bats est donc particulièrement dynamique sur notre territoire.

Elections 2019

Elections européennes 2019 :

Inscrits : 244

Votants : 154 (participation : 59,43 %)

Exprimés : 132

LISTES	VOIX	%
Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine Le Pen	42	31,82
Renaissance, soutenue par LREM, MODEM et ses partenaires	25	18,94
Envie d'Europe écologique et sociale	17	12,88
Union de la droite et du centre	15	11,36
Europe Ecologie	11	8,33
Liste citoyenne du printemps européen avec Benoît Hamon (Génération.s)	6	4,55
La France Insoumise	5	3,79
Ensemble patriotes et gilets jaunes : pour la France, sortons de l'U.E.	3	2,27
Les Européens	2	1,52
Le courage de défendre les français avec Nicolas Dupont-Aignan – Debout la France	2	1,52
Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent	2	1,52
Alliance jaune, la révolte par le vote	1	0,76
Parti animaliste	1	0,76
Autres listes	0	0

Energies

Adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Soucieux de limiter les dépenses de fonctionnement, lors de la séance du 18 février 2019, le conseil municipal a étudié l'opportunité d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Il apparaît que la mutualisation des achats d'énergie peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence afin d'obtenir de meilleurs prix.

Dans ce but, le conseil a décidé que la commune adhérerait au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Eclairage public

L'éclairage public n'est pas totalement équipé en LED. L'éclairage non LED (essentiellement au bourg) est constitué d'ampoules de 80 ou 150 watts. Le réseau équipé comporte des LED de 28 watts.

Régulièrement, le conseil municipal étudie les possibilités d'investissement pour basculer à un système totalement LED qui permettrait de faire des économies d'énergie.

Par ailleurs, les candélabres sont équipés de prises permettant le branchement des illuminations de Noël. Un devis a été réalisé par le SYDEC afin d'installer des prises adaptées sur les candélabres repérés.



Rénovations des façades

Le programme de réhabilitation des façades des bâtiments communaux s'est poursuivi en 2019.



La rénovation de la mairie a nécessité une restauration de la charpente par l'entreprise Dabescat pour un montant de 674,40 €.

L'entreprise Benoît Sourigues d'Aubagnan a réalisé les travaux de ravalement de façade et de peinture extérieure de la mairie et du logement communal pour un montant total de 13.490,41 €



Des travaux à l'école

Des termites débarquent !

Une partie du parquet de la salle de classe a été infectée par un nid de termites. L'entreprise ESBH a été sollicitée afin de piéger les nuisibles. L'opération de piégeage s'élève à 1.811,60 €, elle est toujours en cours. La municipalité remercie la famille Trubesset-Dacheux qui ont autorisé l'installation de pièges sur leur parcelle.

Un sérieux coup de vent !

L'épisode venteux de fin 2019 a soulevé une partie des tôles de toiture sans risque pour l'étanchéité du bâtiment. En effet, elles recouvrent un toit en béton. La réparation sera prise en charge par les assurances. Les travaux ont eu lieu début 2020.

Quelques réparations

La sonnette a été remplacée (128,22 €) ainsi que la fontaine des toilettes (2.804,29 €). Le chauffage et les thermostats ont été réparés (320,07 €)



Gestion forestière

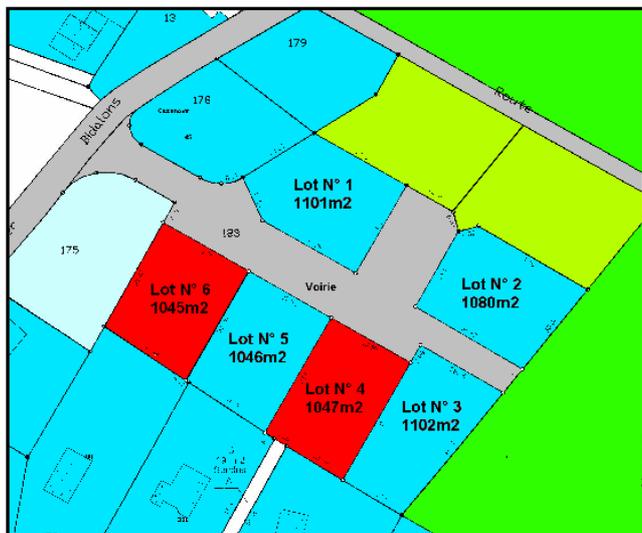
En 2018, la municipalité décidait d'adhérer au projet Sylv'Adour, opération dont le but est de valoriser les petites parcelles boisées grâce à un financement par l'ADEME et le conseil départemental.

La commune a été choisie pour faire le point sur ce programme lors d'une réunion en juillet dernier. Ce fut l'occasion de présenter notre démarche à diverses instances d'Etat et des élus départementaux. Cette réunion fut l'objet d'un article paru dans le journal local du 2 août 2019.

Depuis, une aire de stockage a été réalisée en bordure de la route « du moulin » pour un montant de 3.300 €



Point sur les ventes des terrains municipaux



Afin de faciliter la vente des 2 derniers lots du lotissement (en rouge sur la carte) et des deux terrains à bâtir en bordure de la route d'Aubagnan (en vert clair), la municipalité a décidé d'autoriser la mise en vente de ces 4 terrains par la société immobilière Atos. Celle-ci percevra 2.000 € pour la vente de chaque terrain si elle trouve un acheteur. Si la commune trouve elle-même l'acheteur, la société Atos ne percevra que 1.000 € pour le terrain concerné.

Des ventes se sont conclues tout début 2020, elles seront détaillées dans le prochain bulletin.

Divers

Au hall polyvalent :

Profitant d'une offre promotionnelle, les panneaux de basket ont été remplacés. Ils sont équipés de mousses protectrices (1.779,00 €).

La réalisation de la salle d'éviscération a été menée à son terme, la dernière tranche des investissements (7.231,14 €) ayant été réglée sur le budget 2019.

Le robinet extérieur de la cuisine et le réducteur du cumulus ont été réparés (343,32 €).

Pour préserver le sol rénové en 2019, les pieds des chaises ont été équipés de coques protectrices (532,80 €)



Embellissement :

En 2019, le conseil municipal a estimé qu'il n'était pas utile d'organiser une journée citoyenne. Nous saluons d'ailleurs l'implication de chacun pour maintenir la propreté de notre commune.

Des investissements ont été réalisés pour maintenir un cadre de vie agréable : les ampoules des guirlandes utilisées lors des festivités ont été remplacées (843,98 €), de nouvelles illuminations de Noël ont été achetées (2.779,80 €). Les fleurs ont été renouvelées (257,57 €).



D'autres petits travaux :

Les sanitaires de la mairie (74,64 €) et une fuite aux toilettes du petit foyer (136,38 €) ont été réparés. Le cumulus du logement locatif a été changé (278,04 €).

Le système campanaire de l'église a été réparé en décembre 2019 (563,94 €).



Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

Les activités périscolaires 2018-2019 : Tous au cirque !

Après avoir fait voyager les enfants à travers le monde, l'édition 2019 des activités périscolaires avait pour thème « Le cirque ».

Tout au long de l'année scolaire, nos chérubins se sont impliqués dans des activités liées à la préparation du spectacle. Encadrés par Paula Martinet, Juliette Huan, Myriam Bacqueyrisses et Nicole Hennebique, ils ont réalisé les accessoires, la mise en scène, ils ont créé les tours de magie...

13

En plus de ce projet fédérateur, l'année fut rythmée par des créations d'objets de Noël, de Pâques, des cadeaux pour la fête des pères et des mères. Céline Causse est intervenue à Bats (entre les vacances d'automne et de fin d'année), Vielle-Tursan et Aubagnan (entre les vacances de fin d'année et les vacances d'hiver) pour proposer des ateliers en partenariat avec la chambre de l'agriculture. Enfin, Adrien Tastet, éducateur du T.B.C. a offert de bons moments autour de jeux sportifs adaptés aux enfants de maternelle.

Les personnels du SIVU (actuels et retraités), les membres du bureau tiennent à rendre hommage à leur président, Jean-Jacques DUTOYA. Ils adressent leurs condoléances à ses proches.

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Les travaux d'installation et de renouvellement de compteurs de sectorisation sur le secteur du Syndicat ont débuté début septembre 2019.

Le service de distribution d'eau potable du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan, installe 20 nouveaux compteurs de sectorisation sur les communes de Argelos, Bats, Castelner, Cledes, Duhort-Bachen, Fargues, Lacrabe, Mant, Morganx, Miramont, Payros, Peyre, Pecorade, Poudenx, Saint Agnet et Samadet. Le Syndicat procède également au remplacement de 14 compteurs de sectorisation sur les communes de Castelnaud, Classun, Saint Loubouer, Samadet, Castelner, Poudenx, Philondenx, Duhort-Bachen, Bahus Soubiran, Pécorade et Mant. De plus, 5 compteurs de sectorisation sont également intégrés aux châteaux d'eau de Castelnaud, Classun, Poudenx, Mant, et Mauries.

Ces appareils vont permettre de mieux suivre les volumes transitant dans les 1636 km de réseaux d'eau potable du secteur (1368 km de réseau et 268 km de branchement) et ainsi, **en facilitant les recherches de fuite, de réaliser des économies et de préserver des ressources en eau.**



Le SIETOM



Commune de Bats Bilan 2019



Fiche d'identité SIETOM

Population : 78 179
Nombre de points tri : 1 pour 288 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 301
Nombre de points tri : 1 pour 301 hab
Nombre de conteneurs verres isolés : 0

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 613 tonnes
Ratio SIETOM en kg/hab : 213
Ratio national en kg/hab : 261

Le compostage individuel

40 foyers équipés soit 31 % de la commune

Tonnage annuel collecté sur la commune : 64
(ratio SIETOM x population commune)
Jour(s) de collecte : **lundi**

La collecte sélective

Classement commune
2019 : 58 /122

Rappel 2018
79 /122

(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

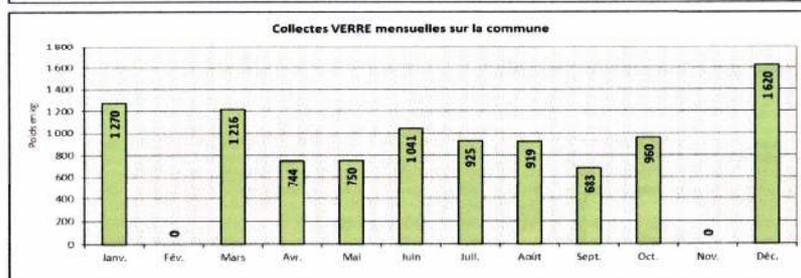
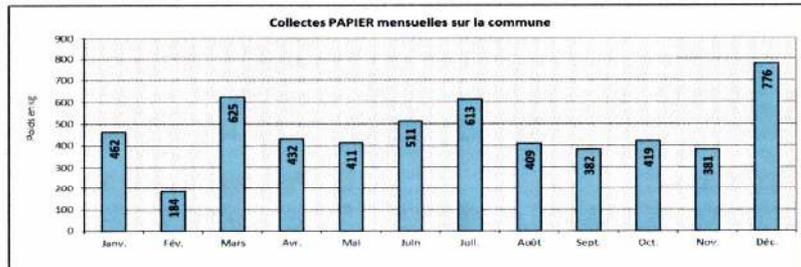
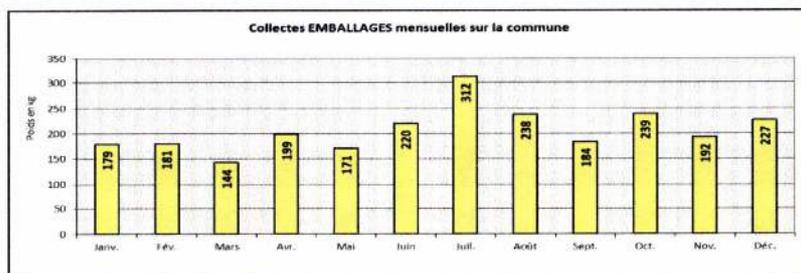
Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	
P	2 007	25,7	5,6	18,6	☹️
E	622	7,9	2,5	8,3	😊
V	2 359	30,2	10,1	33,7	😊

P= Papiers + cartonnage E= Emballages (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) V= Verre

Evolution des collectes de la commune



Bilan des collectes



Les associations

Le comité des fêtes

2019 : Un nouveau bureau

Après plusieurs années à la tête du comité des fêtes et de nombreuses réussites à son actif, Jean-François DUTOYA a décidé de passer le relais à deux co-présidentes. Lise BRETHOUS et Delphine FEUGAS dirigent désormais le comité. Le bureau regroupe aussi Bertrand COUSSERAND (trésorier), Sylvie BRETHERS (vice-trésorière), Camille DUCOS (secrétaire) et Gérard DUYTSCHÉ (vice-secrétaire).



La journée batsoise du 14 septembre

Incontournable, cette journée a une nouvelle fois connu un engouement important.

L'innovation 2019 résidait dans le repas champêtre du midi à l'ombre des arbres, face aux arènes. Plébiscité, ce banquet réunissait les marcheurs du matin et les boulistes de plus en plus experts dans l'art de viser juste ! D'autres gourmands s'étaient d'ailleurs joints aux sportifs.

Des festayres hypnotisés

Les fêtes 2019 s'ouvraient par le repas qui réunit toujours autant de monde. Le comité tient à remercier tous les bénévoles sans qui une telle organisation ne serait possible. La journée du samedi fut la plus innovante. La marche et le trail libre du matin a encore une fois trouvé son public. Les enfants n'étaient pas oubliés puisqu'une trentaine de bambins déguisés ont participé à la course de trottinettes. Ils ont tous eu droit à leur tour d'honneur !



15

Grande nouveauté : le spectacle d'hypnose par John Mak a été unanimement apprécié. Nous remercions les participants qui ont joué le jeu et qui ont été le réel clou du spectacle ! Après le repas, la soirée a été rondement menée par les jeunes du comité.



Le dimanche a été marqué par la déception, liée à l'annulation de la course suite à la grève des écarteurs. Heureusement, l'U.M.S. a assuré une magnifique prestation pour animer le repas qui a encore rassemblé beaucoup de convives.

Le comité des fêtes adresse une pensée émue à Jacky qui a toujours soutenu et manifesté sa confiance dans l'organisation de toutes les animations. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.



Association cyclotourisme Bats

Marre de tourner en rond autour de chez vous ? Alain Lafitte est à votre disposition si vous souhaitez participer à des balades conviviales en vélo. Vous pouvez le contacter au 06.82.42.01.16. pour organiser des parcours adaptés à chacun.

Reconnaissante pour son action publique, l'association cyclotourisme présente ses sincères condoléances à la famille de Jacky DUTOYA.

ACCA de Bats

Les ACCA : une mission de service public

Depuis quelques années, la prolifération des sangliers ne va pas sans poser des difficultés dans notre territoire. Les dégâts engendrés aux cultures par les sangliers sont indemnisés par la fédération de la chasse grâce aux diverses cotisations qu'elle collecte auprès des chasseurs (permis de chasse, contribution territoriale des ACCA). Les dégâts engendrés en 2019 dans les Landes représentent un coût de 1,6 millions d'euros. Si elle a participé pour 700.000 €, pour la première fois, la fédération n'a pas pu couvrir toutes ces indemnités. Le monde agricole a donc été mis à contribution à hauteur d'environ 400.000 €. Exceptionnellement, le département a contribué à hauteur de 500.000 €. En effet, en plus des dégâts sur les cultures, la prolifération a des conséquences sur la sécurité routière. Pour limiter cette prolifération, des battues sont organisées régulièrement. D'autres techniques de chasses sont aussi mobilisées : la chasse à l'affût et à l'approche, la pose de cage pièges.



L'action publique des chasseurs ne s'arrête pas là puisqu'une partie de la venaison est distribuée gratuitement chaque année à des œuvres caritatives (resto du cœur, banque alimentaire...). Au-delà de la passion, les ACCA participent à une mission de service public.

Addi chasse en pays landais

Comme tous les étés, des chasseurs d'autres départements viendront découvrir nos Landes, la chasse au chevreuil à l'approche dans le cadre du dispositif « Addi Chasse ». Si vous les croisez, merci de leur réserver un bon accueil !

Amoureux de son territoire, de la vie à la campagne, Jacky faisait partie des chasseurs actifs. Il pratiquait la chasse à la bécasse, au faisan... C'était un grand amoureux de ses chiens. A travers la réalisation du local de chasse, il a montré son attachement à notre association. Merci Jacky !

16

Génération mouvement



Une association ouverte, chaleureuse et dynamique !

Génération mouvement de Bats regroupe 26 membres qui se retrouvent pour des après-midi chaleureux où on peut (re)découvrir le plaisir des jeux de cartes. La fête du nouvel an est une animation qui trouve aussi son public. Cette année, nous avons eu la surprise de voir débarquer parmi nous un groupe de batsois qui faisait une soirée pyjama du nouvel an !

L'amicale intercommunale des aînés ruraux du Tursan regroupe 14 clubs. Cela permet d'organiser des événements plus importants tels que des voyages qui connaissent un succès grandissant. Cela permet aussi d'y faire de nouvelles rencontres.

Le confinement met en lumière le besoin de se voir, d'amitié, de convivialité. Génération mouvement de Bats a pour but de proposer des moments de vie ensemble. Toute personne y sera la bienvenue.

Génération Mouvement adresse ses sincères condoléances à la famille de Jacky qui a toujours manifesté son soutien et était membre de Génération mouvement.

Relais paroissial de Bats

Des informations pour la vie de notre Paroisse Tursan Ste Marie :

Horaires des messes : le samedi à 18h (période d'hiver) et 18h30 (période d'été). Le dimanche, à 10h30 les messes sont célébrées en alternance à Geaune et Eugénie. Ainsi, Bats a une messe tous les deux mois, le samedi soir.

Pour toute demande de renseignements :

- permanence de l'accueil paroissial le mardi après-midi (14h30/16h30 au 05.58.79.30.78)
- auprès de M. l'abbé Delord (06.81.10.53.10)
- localement, auprès de Paulette Dumartin ou de Marie-Agnès Lion.



Le relais paroissial de Bats veut se souvenir de toutes les réalisations de notre maire, Jacky DUTOYA, pour notre église, son église : l'éclairage du chœur, l'éclairage LED de la nef, les chauffages mobiles, le plafond de la sacristie.

Un grand merci à Jacky.

TBC



TBC : Passage de témoin

Déjà 6 ans que Gilles était à la tête de notre équipe fanion ! Je me souviens à l'époque, lors de notre rencontre, que le challenge proposé lui avait plu, qu'il se reconnaissait dans l'empreinte TBC et que le seul objectif fixé, était de stabiliser le groupe en pré nationale. La mission a été largement accomplie, mais depuis, quel parcours !

Entraîneur emblématique mais aussi éducateur spécialisé, il est à la fois technicien hors pair, psychiatre, psychologue, psychanalyste et même, à ses heures perdues, il peut se transformer en assistante sociale ! Ses aptitudes multiples et variées ont fait qu'il a su tirer le meilleur de chaque élément pour le mettre au service du groupe. Systèmes de jeux bien huilés, et solidarité à toute épreuve nous ont permis de renverser des montagnes et de se sortir de situations qui nous paraissaient souvent désespérées. Sa sagesse et sa lucidité ont fait qu'il a préféré tirer sa révérence. Nous ne pouvons que respecter cette décision et c'est avec tristesse et un grand pincement au cœur que nous regardons partir cet homme d'une simplicité incroyable et d'une humilité dont certains pourraient s'inspirer.



Un cycle se termine, une page se tourne. Il fallait trouver un remplaçant. Très vite un portrait se dessine à nos yeux. Bien qu'il ait mis depuis quelques saisons sa carrière d'entraîneur entre parenthèses, nous savions que l'envie de revenir sur les terrains le démangeait. Fort d'une expérience non négligeable, il avait pour nous un atout indéniable, celui de connaître l'environnement local, ce qui faciliterait son intégration. Le parfum des arènes, dans lesquelles il a fait ses premiers dribbles, lui manquait. Installé à Orthez où il dirige le service des sports, c'est avec bonheur, reconnaissance mais aussi une certaine excitation qu'il a très vite accepté notre proposition. Nous sommes tous très heureux d'accueillir à la tête de notre équipe fanion Sébastien Larrère, samadétois d'origine, qui a à cœur de relever ce défi, s'inscrivant dans la continuité du travail accompli. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite et une longue carrière au TBC en espérant qu'il réussira à stabiliser le club à ce niveau dans une poule de N3 beaucoup plus huppée que l'an passé.

Reconnaissant pour le soutien que Jacky a toujours apporté, le club adresse ses sincères condoléances à toute sa famille.

Société philanthropique de secours mutuel



Avec ses 26 membres, la société de secours mutuel de BATS accompagne de manière bienveillante les défunts et leur famille lors des obsèques. Nous portons le cercueil, nous assistons aux funérailles et nous participons financièrement aux obsèques des membres de la société et de leur époux(se). Pour nous rejoindre, contactez Alain LAILHEUGUE, président au 06.24.69.04.08.

Jacky était membre de notre association, présent aussi souvent que nécessaire. Nous le remercions pour ses actions de maire et de sociétaire actif.

L'atelier de Violette

L'atelier ouvre ses portes tous les lundi et jeudi, de 14h à 18h au hall polyvalent en dehors des mois de juillet et d'Août. Moyennant une cotisation de 20 € l'année, les participants batsois y rencontrent d'autres personnes en réalisant des tableaux à l'acrylique, à la peinture à l'huile. Ils y découvrent différentes techniques qui révèlent les talents de chacun.

On se surprend soi-même de la qualité de sa peinture !

A vous de sauter le pas, contactez Violette BOUET au 06.29.71.34.60

Les membres de l'association présentent leurs sincères condoléances à la famille de Jacky DUTOYA



Pèle Mêle

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Nettoyage de véhicules	Autocleanet www.autocleanet.fr	06.09.24.08.69
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Numérologue	Violette Bouet	06.29.71.34.60

COVID - 19 : le port du masque

18

Protétons-nous, portons tous des masques



COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Moustique tigre

"MOUSTIQUE TIGRE", Aedes albopictus

NUISANCES & MALADIES

Ce qu'il faut savoir sur le moustique

Comment se protéger
Comment éviter sa prolifération



Comment se protéger des piqûres ?

Pour éviter de me faire piquer

- ✔ J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée. Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- ✔ Je porte des vêtements couvrants et amples.
- ✔ Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- ✔ J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- ✔ Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Parce qu'ils y trouvent

- ✔ de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- ✔ des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- ✔ des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.



Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- ✔ petits débris,
- ✔ pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter,
- ✔ encombrants,
- ✔ déchets verts ;



changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible :

- ✔ supprimer les soucoupes des pots de fleurs,
- ✔ remplacer l'eau des vases par du sable humide ;



vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- ✔ gouttières,
- ✔ regards,
- ✔ caniveaux et drainages ;



couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- ✔ bidons d'eau,
- ✔ citernes,
- ✔ bassins ;

couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- ✔ débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- ✔ élaguer les arbres ;
- ✔ ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- ✔ réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- ✔ entretenir votre jardin.

C'était il y a 100 ans... en 1919

ETAT-CIVIL

Naissances :

Le 12 août, au Rouan, **Lafitte Jean-Louis** fils de Lafitte Jacques Lucien 49 ans et Demen Maria 35 ans.

Le 18 septembre, au Ley, **Magloire Gabrielle** fille de Magloire Pascal 37 ans et Lalanne Catherine 28 ans.

Mariages :

Le 20 juin, Barbe Jean cultivateur 38 ans et Tauziet Clémence ménagère 32 ans.

Le 24 septembre, Dumartin François propriétaire domicilié à Samadet 24 ans et Lucmau Marie Louise 20 ans.

Le 28 octobre, Tastet Jean charron 30 ans et Darricau Anna couturière 23 ans.

Le 21 novembre, Tauziet Jean-Baptiste cultivateur 28 ans et Dubaquier Jeanne née à Buanes 24 ans.

Décès :

Le 12 janvier, **Lamaignère Jean Baptiste** charpentier 72 ans, maison Luquet.

Le 18 janvier, **Vielle Marie Justine**, épouse de Morganx Etienne Jérôme, ménagère 75 ans, à Labonne.

Le 14 février, **Minvielle Madeleine**, épouse de Morganx Paul, ménagère 38 ans, à Labonne.

Le 11 mars, **Faurens Jeanne** 4 ans, à Pié.

Le 3 juillet, **Lamarque Jeanne** ménagère 82 ans à Maisonneuve.

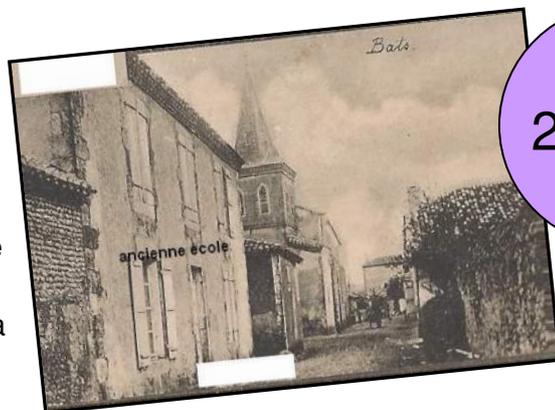
Le 9 octobre, **Millet Anne**, épouse de Bellocq Jean Pierre, ménagère 78 ans, à Trouté.

Le 13 octobre, **Ducos Mathieu** cultivateur 34 ans, à Castillon.

Histoire d'un bâtiment communal : la vieille école

En 1840, la commune de Bats décida d'acquérir une maison du bourg avec cour et jardin appartenant aux sœurs Proères. Ce bâtiment, après quelques péripéties, allait accueillir l'école publique de garçons (cf bulletin n°5). La maison comprenait salle de classe et logement de l'enseignant.

Les parents versaient une contribution financière mensuelle. En 1852, le tarif était de 50 centimes pour un enfant n'écrivant pas et 1F pour un enfant écrivant. Certains élèves pouvaient être accueillis gratuitement, la liste était dressée par le conseil municipal. (A cette époque- là, existait aussi une école de filles installée dans une maison louée par la municipalité ; cet établissement étant facultatif dans les petits villages, les charges étaient entièrement assumées par la commune conformément à la loi.)



Salle de classe

Mais la maison d'école n'était pas en trop bon état ! En 1876, l'instituteur M. Limonaire, cessa la classe, jugeant le bâtiment trop dangereux. Il fut même soutenu par le curé de l'époque, l'abbé Lalanne, qui écrivit au préfet :
« Je viens signaler à votre attention l'état vraiment dangereux dans lequel se trouve la maison d'école de la commune de Bats... Les murs de cette maison sont profondément lézardés et laissent passer la lumière en plusieurs endroits ; plusieurs encoignures se sont effondrées et les cloisons intérieures sont tellement chancelantes qu'elles ne pourraient résister au moindre choc... Les murs extérieurs s'écartent peu à peu et sont près de laisser échapper les poutres qui soutiennent la toiture. Cette circonstance est on ne peut plus grave

et peut à chaque instant amener une catastrophe qui plongerait dans le deuil et la désolation la plupart des familles de Bats...

Vous trouverez peut-être, Monsieur le préfet, ma démarche indiscrette attendu que je m'occupe d'une affaire qui n'est pas de ma compétence. Je vous dirai, Monsieur le préfet, que personne à Bats n'est en état de vous renseigner parce que les plus instruits savent à peine écrire leur nom...Monsieur l'inspecteur a déjà adressé une plainte à ce sujet. Dans une toute récente tournée il n'a pénétré qu'avec appréhension dans la maison d'école parce que, a-t-il dit, elle est un vrai prodige d'équilibre »

L'école fut alors transférée dans un local loué par la commune à un particulier, au Placiat, mais le propriétaire avait bien du mal à se faire payer. Un projet de construction d'une nouvelle école sur l'emplacement de l'ancienne fut lancé en 1877. Barbe Lucien entrepreneur à Aubagnan fut retenu, l'architecte étant M. Bancons de Vielle. Le montant des travaux s'élevait à la somme de 8288F. La commune n'ayant pu réaliser la vente de biens communaux pour financer le projet dut recourir à une imposition extraordinaire de 20 centimes pendant 9 ans (3000 F impôt, 5288 F demandés à l'état). Le 1er corps de bâtiment, en bordure de route, abritait le logement de l'instituteur ; le 2ème corps, à l'arrière, abritait la salle de classe. Une réception provisoire des travaux eut lieu en mai 1882 et la réception définitive eut lieu en 1884.



Logement de l'instituteur

La maison Placiat continua à être louée pour abriter l'école de filles jusqu'alors très mal installée. En 1887, l'école de filles fut transformée en classe enfantine mixte. Celle-ci ferma en 1889. Il restait donc dans le village l'école de garçons devenue classe unique mixte.

En 1922, la commune acheta, pour 2500F, à Jean Baptiste Despons maire un terrain situé en face de l'école afin d'y installer préau, cour de récréation et toilettes. Il s'agit de l'actuelle place de l'école. Les enfants jouaient jusqu'alors sur la route.

En 1953, la commune acquit une parcelle de terrain appartenant à M. Bellocq pour la modique somme de 500F reversée à la caisse des écoles. L'école actuelle fut construite, en 1955, sur ce terrain. L'étage de l'ancienne maison d'école resta logement de l'instituteur jusqu'à dans les années 1980. Le rez-de-chaussée abritait la mairie avant qu'elle soit transférée dans l'ancien presbytère.

Dans les années 1960, fut installée dans l'ancienne salle de classe l'une des premières télévisions du village. Les Batsois s'y retrouvaient pour regarder le film du dimanche après-midi ou autre émission de divertissement : Intervilles, La piste aux étoiles....

Aujourd'hui, deux loyers occupent l'ancien logement, la salle de classe devenue foyer rural fut restaurée en 1986 .

Jean-Henri Ducos
Patrick Lafitte, Gilbert Taffineau, Alain Lafitte, Bernard Lafitte, Alain Lion, Guy Ducos
Françoise Ducos, Odile Beyris, Aline Lion



devant la télévision au foyer

Jacky suivait avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Commission Patrimoine. Même si sa préoccupation d'élu était de préparer le futur de notre village, il avait été sensible à la proposition de membres du Comité des Fêtes de retrouver le « Bats d'outes cops ».

Les membres de la Commission Patrimoine assurent Tiezou, Dominique, Véronique et sa famille de toute leur sympathie, en cette triste circonstance

Adishatz Jacky !

Commission patrimoine (comité des fêtes)



